

ON S'ABONNE :  
**A Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE.  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES**, 25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES**, 30 centimes la ligne  
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

**CALENDRIER DU LOT**

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
3	Jeu.	s. Martial.	Frayssinet, Montcléra, Bagnac.	☽ P. Q. le 3 à 2 h. 32' du soir.
4	Vend.	s. Florent.	Sousceyrac, Souillac.	☉ P. L. le 12 à 6 h. 26' du mat.
8	Sam.	s. Zoé.	Dégagnac, Martel.	☾ D. Q. le 19, à 3 h. 20' du mat.
				☼ N. L. le 27, à 7 h. 3' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

**SERVICE DES POSTES.**

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montriat	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelnaudry, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry	7 h. du m.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

**Cahors, 28 juin 1862.**

Nous recevons de M. le Maire de Cahors la communication des deux lettres suivantes :

Vichy, le 24 juin 1862.

Mon cher Maire,

La lettre ci-jointe, que j'adressais le 18 de ce mois au Ministre des travaux publics, vous dira le nouveau et vif désappointement qui nous était encore réservé ! J'y suis plus sensible que personne, puisque c'est à un engagement pris vis-à-vis moi que l'on croit pouvoir manquer.

On prétend que notre embranchement devant être envoyé à la Chambre en compagnie d'autres du même genre, destinés à répondre aux mêmes impatiences, le temps aurait manqué pour les présenter tous ; on n'aurait pas voulu faire d'exception pour le nôtre. Ma première pensée avait été de partir immédiatement pour Paris ; mais l'Empereur est à Fontainebleau et, ce qui pis est, le Ministre était parti pour l'Angleterre.

Ne nous décourageons point. Le succès, pour être tardif, n'en est pas moins assuré. J'ai la conviction, j'oserais presque dire la certitude, que l'avenir nous vengera amplement de toutes les injustices du passé.

Veuillez agréer, mon cher Maire, la nouvelle assurance de tous mes dévoués sentiments.

C<sup>te</sup> Joachim MURAT.

Vichy, 18 juin 1862.

Monsieur le Ministre,

Il y a quelques jours, lorsque je quittai Paris, vous voulûtes bien m'assurer de la manière la plus formelle que le projet de loi qui octroie au département du Lot un embranchement sur Libos serait présenté au Corps législatif avant la fin de la session. Je reçois, à l'instant, l'avis que nous sommes menacés d'un nouveau délai ; mais après les déceptions si imprévues et si nombreuses que nous avons éprouvées, en présence de la parole que Votre Excellence m'a donnée et que je n'ai pas hésité à rendre publique, je me refuse, je l'avoue, absolument à y croire.

J'ai eu trop de fois l'occasion, Monsieur le Ministre, de vous entretenir de notre situation pour y revenir en détail. Dépossédé par M. Magne du transit séculaire de la route de Paris à Toulouse, dont les études faites en 1842 lui promettaient le maintien et dont il jouirait depuis longtemps sans le voisinage fatal de Périgieux, le département du Lot obtint, grâce à vous, et à titre de compensation, un embran-

chement qui n'offrirait cependant qu'une satisfaction incomplète à ses besoins et aux droits créés par sa position topographique. Cet embranchement, adopté en principe par le Corps législatif en 1855, devait, en vertu d'un décret impérial, recevoir une direction définitive avant la fin de juin 1861.

Vous vous rappelez sans doute, Monsieur le Ministre, que vivement sollicité l'an dernier, à cet égard, par mon honorable collègue M. Deltheil et par moi, vous nous promîtes que le décret aurait paru à l'époque du Conseil général. Le Conseil général se réunit, le décret, hélas ! ne l'avait pas précédé. Votre Excellence nous fit alors concevoir l'espérance qu'il figurerait au *Moniteur* dans le courant du mois d'avril.

Depuis les choses ont changé de face : ce qui ne devait être qu'un décret est devenu un projet de loi ; le projet devait être envoyé à la Chambre, sous quinze jours, lorsque je pris congé de Votre Excellence. C'est l'exécution de cet engagement que je viens réclamer aujourd'hui de votre haute justice.

Deux fois déjà depuis que je siége au Corps législatif, dominant la très-juste défiance que j'avais de mes forces, j'adjurai le gouvernement de réparer le dommage dont souffraient, par la déviation de la route de Paris à Toulouse, plusieurs départements de l'Empire, et les plus bienveillantes assurances me furent données. S'il n'y avait là que ma modeste individualité, je me reprocherais, Monsieur le Ministre, d'abuser une fois de plus de votre patiente attention ; mais derrière moi, derrière mon honorable collègue, se trouvent les intérêts que nous représentons, les populations dont nous sommes les mandataires. Ces populations qui ont pris acte des déclarations que nous leur avons transmises auront peine à s'expliquer ces continus retards et en conserveront, je dois vous le répéter sans détour, la plus pénible impression. Elles attachent à la concession de leur embranchement, au délai qui en marquera l'exécution, une importance si capitale, que notre illustre compatriote, le maréchal Canrobert, n'a pas cru devoir dissimuler à Votre Excellence qu'il donnerait sa démission de président du Conseil général du Lot, si cette question n'était pas très-prochainement résolue.

Vous exposer cet état de choses, sur lequel nous nous sommes tant de fois et si longuement étendus devant vous, Monsieur le Ministre, c'est vous déterminer, j'ose le croire, à le faire en-

fin cesser. C'est à votre initiative que nous devons la préparation du projet dont nous vous demandons instamment de saisir, sans plus de retard, le Corps législatif. C'est dans votre bienveillante équité, dans la fidélité de vos souvenirs, dans votre dévouement à l'Empereur, auquel le nôtre ne le cède pas, croyez-le bien, que nous plaçons aujourd'hui toute notre confiance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, le nouvel hommage de ma haute considération.

C<sup>te</sup> Joachim MURAT,

Député du Lot, Secrétaire du Corps législatif.

**BULLETIN**

Dans la discussion des crédits supplémentaires, M. Jules Favre a trouvé l'occasion d'interpeller le gouvernement sur les affaires du Mexique. L'honorable orateur approuve les dernières mesures prises par le gouvernement ; mais il critique l'expédition en elle-même. Nous aurions bien agi, dit l'orateur, en imitant l'Espagne et l'Angleterre à l'égard du gouvernement du président Juárez.

M. Billault, au nom du gouvernement de l'Empereur, a répondu à M. Jules Favre. Il a d'abord caractérisé nettement les griefs de la France envers le gouvernement mexicain ; puis il a démontré que la satisfaction plus ou moins facile des cabinets de Madrid et de Londres n'entraînait nullement et n'engageait surtout point celle du cabinet des Tuileries. A chacun, a-t-il dit, le soin de son honneur. Quant aux suites de l'expédition, l'honorable ministre a déclaré que l'Empereur, comme toujours, saurait concilier nos intérêts nationaux avec le respect des droits que nous allons non pas détruire, mais rétablir dans ces lointains parages.

Les enrôlements clandestins qui se font en ce moment dans les villes italiennes préoccupent vivement la Chambre. On insinue qu'on enrôle aux frais du gouvernement, et dans un but caché. Des explications viennent d'être demandées à ce sujet au chef du cabinet par le député de Boni (extrême gauche). M. Ratazzi répond « que ces interpellations auraient dû être dirigées contre tout autre que contre lui. Loin de favoriser les

enrôlements clandestins, le gouvernement s'y oppose de tout son pouvoir et s'efforce d'en connaître les promoteurs ; mais, vu la manière dont ces enrôlements s'effectuent, il rencontre beaucoup de difficultés à saisir les coupables. Les enrôleurs se contentent, en effet, de prendre note du nom des enrôlés, en les engageant à se tenir prêts à répondre au premier appel, sans leur laisser aucun acte écrit, aucune pièce pouvant servir de base à une poursuite judiciaire. Les enrôleurs n'arriveront, du reste, jamais à leur but. S'ils méditent quelque expédition, le gouvernement a des moyens pour l'empêcher. »

L'envoi dans l'île de Sardaigne de quelques émigrés vénitiens est également blâmé par M. de Boni. Sur la réponse du ministre qu'on doit reconnaître au gouvernement le droit d'assigner un lieu de séjour aux émigrés qui reçoivent des subsides de l'Etat, cet incident n'a pas de suites.

La nouvelle de la démission de Garibaldi comme président de la société émancipatrice de Gènes, donnée par plusieurs correspondances, se trouve aujourd'hui démentie par une lettre de M. Crispi, publiée dans le journal de Turin le *Diritto*. M. Crispi, délégué par le général Garibaldi pour le représenter dans les séances du conseil et dans la commission exécutive de l'association, affirme que le meilleur accord existe entre le général et la société de Gènes.

Rien de nouveau à Naples, si ce n'est le décret qui autorise la réorganisation de la 4<sup>e</sup> légion et qui vient d'être communiqué au syndic par le général La Marmora. Aux environs, des bandes bourbonniennes retranchées sur les monts Majella ou dans les bois de Scanno apparaissent bien encore de temps en temps, mais elles sont bien vite dispersées. Ces jours derniers, dans une des poursuites que les soldats, chargés de les surveiller, faisaient contre eux, le neveu de Chiavone a été pris et fusillé à Revisondoli.

La Russie a enfin reconnu le royaume d'Italie, le fait est certain, il vient d'être officiellement communiqué au ministère des affaires étrangères. On pense généralement que la Prusse, mettant un terme à ses longues hésitations à cet

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
du 28 juin 1862.

Les Courses d'Ascot. — Le Cup-Day. — La Gentry. — Les Bookmakers.

Londres, samedi, 21 juin 1862.

A M. le Rédacteur du JOURNAL DU LOT.

Cher Monsieur,

Je vous avais promis de vous parler enfin de la *Great Exhibition* et de ses merveilles ! Je m'y considérais d'autant plus engagé que l'inflexible *Post-office* ne m'avait pas permis de compléter, l'autre jour, le programme de ma première lettre.

Et cette fois encore, il va falloir reculer, bon gré mal gré, pour vous entretenir de choses infiniment moins sérieuses, infiniment plus fugitives, et qui, pour cela même, peuvent moins attendre.

Au surplus l'exposition internationale est née viable, grâce à Dieu... Si ses premiers pas ont été pénibles, elle est douée désormais d'une constitution robuste, et nous sommes bien sûrs de la retrouver toujours aussi splendide, toujours aussi hospitalière.

Je n'en dirai pas autant des courses d'Ascot et de son célèbre *Cup-Day*, chose éphémère s'il en fut. Je croyais pourtant avoir épuisé le sujet, et je crains que vos lecteurs ne m'arrêtent au premier mot, en disant : la cause est entendue.

Mais que voulez-vous ; ici, cette semaine, comme

celle où je vous écrivais : l'homme propose, le *Sport* dispose. Il a même eu si bien le haut du pavé, que les journaux les plus graves et les plus politiques, le *Times*, le *Morning-Chronicle*, le *Morning-Post*, le *Daily Telegraph*, ont eu chaque jour, en dépit des grandes questions extérieures qui se partagent l'attention publique, un grand article de fond, intitulé : *Sporting intelligence*, ou bien *Ascot Meeting* ! ou bien *Ascot races*, ce qui veut dire Courses d'Ascot, quoiqu'il soit très permis de ne pas s'en douter... On y discutait très-gravement, ma foi, les chances de *Carbinger* et des ses concurrents, comme s'il se fût agi d'un général de l'armée du Nord ou de l'armée du Sud.

Comment résister au courant, comment vous parler de Londres, sans vous raconter ce qui a été, cette semaine, on peut le dire, la grande préoccupation de toute l'aristocratie et de tout ce qui se pique d'appartenir à ce qu'on appelle la *high life*...

Vous comprendrez, du reste, toute l'importance qu'on attache, dans un pays comme l'Angleterre, à ce fameux *Cup-Day*, quand vous saurez qu'il correspond chez nous au jour du prix de l'Empereur. Le grand prix qui fait l'objet de la lutte consiste ici, comme son nom l'indique, en une coupe magnifique offerte par la Reine, et qui indépendamment de cet intérêt, est toujours une œuvre d'art tout-à-fait hors ligne, que chacun peut apprécier et admirer tout à son aise, le jour de la course, dans une des salles du *Grand Stand*.

Les courses d'Ascot sont donc considérées comme

étant sous le patronage direct de la reine ; aussi sont-elles les seules qu'elle ait toujours aimé à encourager de sa présence. Sa prédilection pour Ascot s'explique, d'ailleurs, par cette autre raison qu'elle se trouve là comme tout-à-fait chez elle, son admirable parc de Windsor venant aboutir à l'extrémité même du champ de courses.

Par toutes ces raisons, il est permis, peut-être, de parler encore d'Ascot, après avoir tant parlé d'*Epsom*, car rien ne se ressemble moins... Le *Derby d'Epsom* est, comme je l'ai dit, la grande fête nationale, la fête populaire ; le *Cup-Day d'Ascot*, au contraire, est resté et restera la fête purement aristocratique, la véritable fête de la *Gentry*...

C'est la troisième année que j'assistais à cette véritable solennité du *Cup-Day*, et il me semble voir encore, il y a deux ans (la dernière fois qu'elle y soit venue), cette reine tant aimée, faire, au milieu de toute sa famille, alors, et suivie de toute sa cour, sa brillante et magnifique entrée sur la pelouse d'Ascot. Elle était dans un ravissant attelage de chasse de six chevaux, avec laquais et valets de pied en livrée rouge, en tricorne Louis XV et en perruques poudrées. Je la vois encore passer heureuse et souriante au milieu des *hurrahs* d'une foule enthousiaste et respectueuse, et prendre sa place dans le pavillon du *Royal-Stand*. Elle avait à ses côtés, et pour la dernière fois à Ascot, ce pauvre prince Albert, si aimé alors, si universellement regretté aujourd'hui, qui sut, avec un tact si merveilleux n'être jamais ni trop ni trop peu ; dont la mémoire est si profondément sympathique à

tous, et dont le nom se rattache à toutes les grandes œuvres d'art, à toutes les institutions les plus utiles de ces dernières années, et même à cette exposition internationale qu'il avait encouragée, patronnée, créée, pour ainsi dire, et qu'il ne devait jamais voir...

Ce souvenir pénible, et l'absence même de la reine, dans de telles circonstances, avaient peut-être influé sur la réunion elle-même, et avaient contribué, sans doute, à la rendre plus nombreuse que jamais. On avait voulu former comme un faisceau autour de son nom et de sa douleur ; et l'exposition peut être aussi aidant, chacun reconnaît que le *Cup-Day* n'avait jamais attiré à Ascot une foule plus brillante et plus choisie. On peut affirmer, en effet, que toute la *Gentry* était là, au grand complet, et que pas un, et pas une, n'avait voulu manquer à l'appel. Aussi le *Grand-Stand* était-il éblouissant de toilettes, de luxe, d'élégance, et il faut croire que toutes les beautés des Trois-Royaumes s'y étaient donné rendez-vous ; car on ne pouvait faire un pas, ni se retourner, sans rencontrer un joli visage. Pour tout dire en un mot, le *Grand-Stand* était un merveilleux *Keepsake* qu'on ne pouvait se lasser de parcourir en tous sens, et où on retrouvait réalisés, cette fois, tous les types et comme l'idéal vivant de ses rêves.

Les volets du *Royal-Stand* étaient hermétiquement fermés en signe de deuil. Mais la tribune de la Cour était ouverte et contenait entre autres personnalités de distinction le duc et la duchesse de Cambridge.

Et si le *Grand-Stand* était si merveilleux, il fallait

égard, imitera le cabinet de Saint-Petersbourg.

La sécurité commence à renaître à Saint-Petersbourg. L'épouvante que les incendies multipliés avaient jeté dans les populations a disparu en présence des mesures énergiques qu'a prises le gouvernement. Il ne fallait rien moins pour mettre fin à cet affreux état de choses.

Le 24 de ce mois a eu lieu dans la Chambre des communes la discussion relative aux fortifications. Lord Palmerston, dans un discours chaleureux, a engagé la Chambre à venir en aide au gouvernement pour mettre le pays en état de défense et assurer son indépendance. Le noble lord nie, comme on l'avait insinué dans la discussion, « que cette façon d'agir soit blessante pour les autres pays et spécialement pour la France. Il dit qu'elle tend plutôt, au contraire, à maintenir le respect réciproque et les bonnes relations entre les deux pays, parce qu'on respecte et on honore toujours mieux ses égaux que ses inférieurs. Lord Palmerston déclare qu'il connaît mieux que tout autre les dispositions amicales de l'Empereur des Français, et qu'il a été tout à fait sensible à la conduite de Napoléon III lors de l'insurrection des Indes et pendant les difficultés récentes de l'Angleterre avec l'Amérique.

Il ne peut donc rendre trop hautement justice à l'Empereur. Le ministre ajoute qu'il est impossible à deux gouvernements d'être en relations plus intimes et plus confidentielles. »

Ce discours a été parfaitement accueilli.

Les dépêches de New-York du 24 juin ne mentionnent aucune nouvelle action. Les fédéraux attendaient des renforts pour attaquer Charleston. La résistance devait être énergique, en présence d'un renfort de 30,000 hommes que venait de recevoir les confédérés. Le ministre de la marine avait proposé au congrès l'établissement d'un chantier maritime dans la vallée du Mississippi pour la construction des navires cuirassés.

A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 25 juin.

On assure que le président du conseil des ministres a fait savoir à la commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'exercice provisoire du budget, qu'il ferait une question de cabinet de l'approbation intégrale de ce projet.

Turin, 25 juin.

Chambre des Députés. — Le député de Boni (extrême gauche) demande des explications sur les enrôlements qui se font dans les villes italiennes. On parle d'expéditions clandestines que nous ignorons. Quelques personnes prétendent qu'on enrôle aux frais du gouvernement; d'autres disent que les enrôlés sont destinés à subir la peine de la rélegation. D'autres enfin assurent qu'ils doivent aller au Mexique ou aux États-Unis. Il faut que le jour se fasse là-dessus, afin de soustraire ces jeunes gens aux pièges qui peuvent leur être tendus.

Cassel, 25 juin.

Un arrêté ministériel, en date d'hier, prescrit les élections des députés d'après la loi électorale du 5 avril 1849.

Cassel, 26 juin.

Les membres du conseil municipal et du comité de la bourgeoisie, ont exprimé leur défiance à l'égard

voir, en face et de l'autre côté de la piste, cette immense haie de magnifiques équipages, et cette ligne serrée de four-in-hands splendides, dont les immenses outsidés ornées de charmantes femmes aux toilettes étincelantes, aux couleurs variées, semblaient comme autant de corbeilles de fleurs destinées à nous former point de vue. On remarquait surtout parmi cette foule de voitures princières la nombreuse société, ou plutôt les salons aériens du duc de Beaufort, de lord Stamford et de lord Westmoreland.

Je n'abuserai pas de la patience de vos lecteurs au point de vous rendre compte de toutes les courses de la journée, car il y en avait bel et bien neuf, c'est-à-dire ce qu'on nous donne en France en deux jours de course. Vous voyez que les Anglais tiennent à faire les choses en conscience, et à vous en donner pour votre argent. Je trouve même qu'on leur devrait du retour, quand on songe que l'entrée de cet admirable Grand-Stand, n'était que de 10 shillings, c'est-à-dire seulement un peu plus de moitié de notre enceinte du passage.

J'arrive enfin au grand évènement de la journée, c'est-à-dire au prix de la reine, qu'on appelle le Gold-Cup, quoique la coupe soit toujours en argent, ciselé par le Benvenuto Cellini, de Londres, et probablement parce que pour le vainqueur elle vaut son pesant d'or.

Quoiqu'il y ait eu une douzaine de chevaux inscrits sur le programme, sept seulement furent inscrits au poteau de départ. Le cheval de Lord Zeland, Carbineer était parvenu au rang de Great favourite,

du nouveau cabinet dans une adresse qui a été envoyée hier soir à l'Électeur. Le départ de S. A. doit avoir lieu ce matin, à 11 heures.

Raguse, 25 juin.

Les Monténégrins ont surpris, du côté de Spuz, 350 bachi-bozougs. 300 ont été massacrés; les autres ont pu prendre la fuite.

Hier, un combat a eu lieu à Zubzi.

Dervisch-Pacha a fait une démonstration vers Grachovo, mais on croit que cette manœuvre avait pour objet de cacher ses véritables mouvements.

Marseille, 26 juin.

Le paquebot qui apporte le courrier de Constantine, du 18 juin, vient d'arriver. Des ouragans avaient retardé son retour.

Les lettres s'occupent presque uniquement de la Serbie. Le prince Michel avait notifié à la Porte son intention de soumettre à la juridiction locale tous les Turcs qui habitent en dehors de la forteresse de Belgrade. La Porte voulait repousser catégoriquement cette prétention, mais les puissances lui auraient conseillé d'agir avec prudence, vu l'état d'agitation générale des pays Slaves.

Des bandes commencent à parcourir la Thessalie. On craint que ce ne soit les symptômes précurseurs d'un mouvement dans les provinces de l'ancienne Grèce.

La Porte a cédé aux représentations des puissances pour le retrait des Caïmès; mais le remboursement en espèces métalliques se fera difficilement avant le mois de septembre; alors la place serait surchargée de consolidés, et la situation du commerce se compliquerait.

Vienne, 25 juin.

Le Wanderer publie une dépêche de Belgrade, en date d'aujourd'hui, annonçant qu'une première conférence a eu lieu entre le prince Michel et le commissaire ottoman. Le prince demande la démolition des forteresses. Les troupes se sont avancées jusqu'à la frontière près d'Ushiza. Les bachi-bozougs sont concentrés en Bosnie sur la frontière serbe.

Berlin, 26 juin.

La Gazette de l'Etoile annonce que le roi a reçu hier le général Bardeleben, porteur d'une lettre autographe du Prince-Electeur. Dans cette lettre, S. A. informe le roi qu'elle vient, conformément aux intentions bienveillantes de S. M., de rétablir la Constitution de 1831.

La même feuille ajoute que l'ordre, transmis à l'armée de se tenir prête à marcher, a été retiré, parce qu'on a l'espoir fondé que le gouvernement de l'Électeur remplira entièrement et sans aucune restriction les devoirs que lui impose le rétablissement de la Constitution de 1831.

Madrid, 25 juin.

Sénat. — Le ministre d'Etat a déclaré que la ratification de la convention entre l'Angleterre et le Mexique ayant été ajournée, il serait bon d'imiter la réserve qui a été gardée sur ce sujet dans le Parlement anglais, car les négociations sont encore pendantes. — 3 % intérieur, 50 f. 50. — Différé, 44 f. 50.

Scutari, 25 juin.

Hier Abdi-Pacha a battu les forces réunies des Monténégrins concentrées sur la rive droite de la Zetta, en arrière de Yenekoï. Plusieurs centaines de Monténégrins ont été tués.

### Revue des Journaux.

On écrit de Londres, le 23 juin, au *Moniteur* :

« Le prince Napoléon a fait, samedi, sa visite à l'Exposition internationale, où il a été reçu par deux des commissaires royaux. La section des machines, qui est, après la galerie des tableaux, la partie la plus intéressante de l'Exposition, a particulièrement attiré l'attention de S. A. I.

comme disent les Anglais. Tous les gros paris étaient pour lui, et on considérait son succès comme tellement certain qu'il était coté à égalité contre le champ, c'est-à-dire à égalité contre les autres chevaux réunis, et chacun des concurrents était coté à six ou sept contre un. Parmi eux se trouvait un seul cheval français au comte de Lagrange, *Palestro*, déjà connu sur les turfs de Bois de Boulogne et de Chantilly par de nombreux triomphes, et je n'ai pas besoin de vous dire que tous les Français très-clairsemés du *Grand Stand* ont parié pour lui comme un seul homme, ce qui était faire acte de patriotisme, en même temps que de bonne combinaison, pour ceux qui, comme nous, l'avaient vu à l'œuvre.

Un excellent départ eut lieu du premier coup. Mais, comme à Epsom, toutes les prévisions, tous les calculs devaient être déjoués! Un cheval très-peu en vogue, *Asteroid*, à sir Joseph Hawley, a mené la course à fond de train. Il a tenu la tête presque en partant à une grande distance des autres, et il l'a bel et bien gardée jusqu'au poteau d'arrivée où il a eu, seulement à quelques mètres du but, fort à faire contre un cheval presque aussi peu en faveur que lui.

Quant à *Palestro*, le représentant du camp français sur le turf d'Ascot, j'ose à peine vous dire, pour me servir d'une expression de sport, devenue française quoique traduite de l'anglais, qu'il ne fut ni bon deuxième, ni mauvais troisième, mais, hélas! bon dernier, ou peu s'en faut!

Être né en France (*bred in France*), le programme le disait en toutes lettres; s'appeler *Palestro*, porter

« La municipalité de Londres a résolu de donner, le 4 juillet, un grand banquet aux commissaires royaux et étrangers de l'Exposition méridionale aux personnes de distinction qui sont venues visiter Londres et à l'élite de la société anglaise. Le vice-roi d'Égypte a daigné accepter l'invitation que le lord-maire est venu lui faire, samedi, en personne pour cette fête qui doit être magnifique. »

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi, par l'organe de M. Grenier, au sujet des retraites du clergé, question discutée, il y a deux jours, dans le Sénat à l'occasion d'une pétition :

« Avons-nous besoin de le rappeler? Le gouvernement de l'Empereur a plus fait, en quelques années, pour améliorer la condition du clergé inférieur, que tous les gouvernements qui l'ont précédé : Il lui a prodigué les marques d'une bienveillance active et persévérante; une série de mesures toutes émanées de la même pensée de pitié et de justice a fait disparaître une part notable des misères et des douleurs qui pesaient sur la classe des desservants, si longtemps victimes d'un inique abandon.

« M. Rouland s'est fait au Sénat l'interprète de cette intelligente et chrétienne politique. Ses paroles généreuses et ses promesses convaincues porteront la consolation et l'espérance dans le cœur de tous les prêtres de nos campagnes. Mais, disons-le, elles ne le surprendront point; car le clergé national n'en est pas à apprendre qu'il peut se reposer, avec une pleine confiance, du soin de ses intérêts sur la sympathie et la sollicitude éprouvées de M. le Ministre des cultes. »

M. Grandguillot, directeur du *Pays*, faisant allusion au bruit qui vient de se produire à la rentrée de quelques-uns de nos prélats dans leurs diocèses, ajoute :

« Nous voulons dire ici toute notre pensée : Que des révolutionnaires incorrigibles méconnaissent les lois de leur pays et poitent atteinte à la sécurité générale, il ne faut pas s'en étonner, ils sont dans leur rôle et obéissent à leurs traditions; mais que des prélats chargés d'une mission de paix et de concorde, que des hommes aussi élevés par le talent que par le caractère jouent le même jeu et courent le risque des mêmes résultats, c'est inexcusable de tout point. »

Les affaires hesso-prussiennes sont ainsi résumées dans le bulletin du *Siecle* :

« Une protestation solennelle, dit M. De-lord, nous arrive de Francfort : c'est celle de l'Électeur de Hesse. S. A. Grand-Ducal déclare nuls et non avenue les actes en vertu desquels il a accepté la constitution de 1831 et la loi électorale de 1849, et proteste contre l'invasion de ses États par la Prusse.

« Cette invasion a-t-elle en lieu réellement. Une dépêche affirme que l'armée prussienne a fait un mouvement en avant; une autre dépêche assure qu'elle a fait un mouvement en arrière. Dans le doute, il faut s'abstenir. Ce qui ne paraît pas douteux, c'est l'impossibilité où se trouvent la chambre et le gouvernement de se mettre d'accord sur le budget militaire. Les députés demandent une diminution de quatre millions et n'en veulent rien rabattre. Le gouvernement n'entend pas abandonner un thaler. Là-dessus la prérogative royale pourrait bien s'enflammer, comme nous l'avons déjà dit, et prononcer la dissolution de la chambre, ou tout au moins la clôture de la session actuelle. »

Le *Monde* décoche à l'Italie une sinistre pro-

un nom de glorieuse victoire, l'avoir dignement soutenu à Paris et à Chantilly, et se faire battre ainsi par l'Angleterre, à une portée de fusil d'un chemin de fer qui s'appelle le *Waterloo-Bridge rail-way!*

Et à ce propos, n'était-il pas un peu mortifiant d'entendre dire ensuite, le lendemain, d'un compatriote, même quand ce compatriote est un cheval : *The French was ever in the rear!* Le Français fut toujours dans l'arrière-garde!

Et savez-vous qui a dit cela, d'un ton passablement narquois? Le *Times*, c'est-à-dire le plus colossal et le plus répandu de tous les journaux de Londres. Et malheureusement il était dans le vrai. *Palestro* n'a pas quitté son rang... dans le peloton d'arrière-garde. Aussi a-t-il perdu, en un seul jour, tous nos paris, ce qui est peu, mais sa réputation et notre estime.

Disons pourtant, pour le consoler de sa honteuse défaite, que *Carbineer*, le grand favori, ne fut pas même inscrit dans les trois premiers, et c'est peut-être pour eux qu'a été inventé le proverbe : Aux derniers les buns!

Tout l'intérêt de la journée s'était tout naturellement concentré dans le prix de la coupe royale, et les autres n'offrirent plus qu'un intérêt médiocre, si ce n'est pour les parieurs et les *Bookmakers*; et je ne puis quitter le turf sans vous dire un mot de cette profession encore inconnue chez nous et qui passe pour des plus lucratives.

Si je traduisais mot à mot, comme on dit au colége, ce mot : *Faiseurs de livres*, pourrait, à la

phétie :

« Mazzinisme et royautes'excluent, fait observer M. de Fontaines. Il n'y a pas de place pour eux sur la terre italienne : l'un des deux doit périr. Mazzini le comprend et se prépare à la guerre. Nous agissons sans vous, c'est-à-dire malgré vous, contre vous, c'est-à-dire nous minerons votre trône. Nous conspirerons dans l'ombre votre ruine et votre perte.

« Telle est donc aujourd'hui la situation de ce prince victime d'une ambition fatale.

« Qu'on ne s'y trompe pas! tout ce qui s'est fait en Italie depuis la violation du traité de Villafranca est l'œuvre de la révolution. C'est elle qui a donné au roi de Sardaigne les Marches et l'Ombrie, Naples et la Sicile; c'est elle qui les lui enlèvera par ses excès et ses crimes; elle tuera l'unité italienne »

M. Arnaud Levy publie, dans l'*Opinion nationale*, un article sur les incendies de Saint-Petersbourg; le caractère de ces désastres lui paraît si extraordinaire qu'ils ne peuvent être aisément compris à l'étranger. « Le fait de Petersbourg incendié en pleine paix est plus effrayant pour l'imagination que Moscou brûlé pendant l'occupation française. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Chronique locale.

Par arrêté préfectoral, en date du 25 juin courant, le sieur Latapie (Jean-Pierre), aubergiste, a été nommé débitant de tabacs, dans la commune du Bourg, arrondissement de Figeac, en remplacement du sieur Gras (Jean-Pierre), démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 26 juin 1862, M. Aussel (Jean), instituteur provisoire à Soullomès, a été nommé instituteur primaire définitif à la même commune.

L'administration a adressé des éloges et accordé une gratification de 10 fr. au nommé Laramé (Adolphe), de la commune de Capdenac, pour avoir sauvé, le 27 avril 1862, le jeune Pinquie (Louis), qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

Les voleurs se suivent, mais ne se ressemblent pas, chacun d'eux à son spécialité. L'un est *tire-laine*, l'autre enlève les enseignes, celui-ci vide les troncs, celui-là fait le mouchoir. Celui qui paraissait jeudi dernier sur les bancs de la Correctionnelle était *renard* de son métier; il avait la spécialité des vols de poulets, mais dans ses moments perdus il déroba des rasoirs. Il ressortit des débats, que ce fléau des poulaillers avait, dans l'espace de cinq jours, volé trente-six poulets, une dinde et deux dindonneaux.

Les antécédents de cet homme étaient détestables, le Bulletin du casier judiciaire apprit que les derniers vols de ce malfaiteur étaient des jeux innocents en comparaison de ceux dont il s'était rendu coupable antérieurement.

M<sup>e</sup> Frédéric Fieuzal présenta la défense et obtint pour son client le bénéfice des circonstances atténuantes. Trois années d'emprisonnement suffiront, peut-être, pour faire disparaître chez ce voleur son trop vif amour pour la gent emplumée.

Dans le compte-rendu de la procession de dimanche dernier, nous avons omis de men-

rigueur, signifier *Romanciers*. Or, ceux dont je parle, ne sont rien moins qu'hommes de lettres. Ils seraient tout au plus hommes de chiffre, et ce chiffre a même le droit d'être un zéro.

Les *Bookmakers*, ce sont ces espèces d'agents de change du turf dont je vous parlais dans ma première lettre. Ils tiennent boutique de jeu autorisée, comptoir de spéculation patenté; et ils offrent à tout venant moyennant versement préalable les paris de proportion du *Betting-Room*. Ils sont de plus obligés d'avoir un livre ou registre pour inscrire le compte de leurs opérations, d'où leur vient le nom de *Bookmakers*. Il en est, dit-on, qui font d'excellentes affaires, à en juger seulement par ce délicieux cottage qui appartient à l'un d'eux et qu'on me montrait l'autre jour sur la route de Windsor à Ascot.

Quant à la société élégante, après la grande course, elle passe son temps à aller se visiter de tribune à tribune, à aller causer de voiture à voiture, à faire sa grande exhibition de toilettes trop peu vus pendant les émotions de la lutte, et non sans s'être livrée, sur toute la ligne, à un *lunch* effréné, trop tôt interrompu probablement, par une averse qui dut singulièrement allonger le Champagne, et forcer toutes ces belles Anglaises à mettre un peu d'eau dans leur vin. On tint bon cependant, et on eut raison, car le temps se remit et on ne se sépara qu'après la dernière course, c'est-à-dire à plus de sept heures du soir, pour regagner à son choix Windsor ou Londres.

Un Touriste.

tionner la compagnie des sapeurs-pompiers, commandée par son lieutenant, M. Fourastie. Cette compagnie formait la tête de la haie. Après la procession, le premier magistrat du département a été accompagné par les pompiers jusqu'à son hôtel. Arrivés ensuite à la mairie, M. Caviole, maire, leur a adressé des compliments mérités sur leur belle tenue.

C'est demain, 29, que sortiront les processions des paroisses Saint-Barthélemy, Saint-Urcisse, Notre-Dame et Saint-Pierre. Espérons que le temps, qui s'est remis au beau, ne viendra point les contrarier.

M. le marquis de Fleury, notre nouveau préfet, a visité les établissements communaux de la ville de Cahors. Il a témoigné à M. le Maire, qui l'accompagnait dans sa visite, toute sa satisfaction de la bonne tenue et de l'état parfait de ces établissements.

Mardi dernier, jour de la St.-Jean, notre ville était éclairée par de nombreux feux de joie : il y en avait à St.-Georges, à Cabessut, aux Capucins, à La Barre. C'est à cet antique usage que doit son nom un de nos faubourgs les plus populeux. — Il y a bien longtemps de cela, un immense bûcher, au milieu duquel s'élevait une longue barre, était dressé sur la place du marché au bois. Lorsque neuf heures sonnaient à l'église St.-André, le feu était mis au bûcher, autour duquel des rondes étaient exécutées. A un signal donné, les jeunes gens de chaque quartier s'élançaient dans les flammes et s'efforçaient d'enlever cette barre enflammée. Mais il était un faubourg auquel cet honneur était chaque année dévolu : Le faubourg La Barre.

Un feu de cheminée s'est déclaré, hier soir, vers huit heures et quart, à Cahors, dans la maison de M. Depyre, juge de paix. Les prompts secours qu'on y a portés ont presque aussitôt éteint le feu. Les dégâts sont insignifiants.

Le Conseil général des Hautes-Alpes vient d'ouvrir, avec l'autorisation du gouvernement, une souscription publique destinée à ériger une statue monumentale à la mémoire de M. le baron de Ladourette, préfet du département sous le premier Empire, en reconnaissance des bienfaits de son administration.

La commission chargée de diriger la souscription invite les populations du département du Lot à s'associer à cette manifestation et à l'honorer de leur souscription.

Les souscriptions sont centralisées à la recette générale des Hautes-Alpes par l'intermédiaire de MM. les receveurs généraux des finances.

Le journal de l'Orphéon annonce qu'un festival des orphéonistes français aura lieu à Turin et à Milan au mois de septembre prochain. Le gouvernement italien, qui a accueilli cette idée avec une vive sympathie, a promis que des bâtiments de l'Etat viendraient prendre à Marseille et à Cette les deux mille orphéonistes qui devront prendre part à ce festival.

Dans une lettre adressée à M. Jules Simon, rédacteur en chef de l'Orphéon, M. Delaporte annonce qu'il résulte des dispositions prises que le voyage maritime et par voie ferrée, sur le territoire italien, sera entièrement gratuit pour les orphéonistes.

Les sociétés chorales qui veulent assister au festival de Turin et de Milan sont invitées à envoyer de suite leur adhésion à M. Delaporte. « Peut-être, dit-il, serai-je forcé de clore la liste des inscriptions au 1<sup>er</sup> juillet. »

**Tribunal de simple police de Cahors**  
Audience du 23 juin 1862.

- Un habitant à 5 francs, pour avoir construit un four à chaux sans l'autorisation municipale.
- Un tourneur à 5 francs, pour bruit et tapage nocturne.
- Deux femmes à 11 francs chacune, pour bruit et tapage nocturne.
- Une autre femme et son fils, à 5 francs chacun, même motif.
- Un limonadier à 1 franc pour avoir levé un bal sans autorisation.
- Deux habitants à 1 franc chacun, pour bruit et rixe.
- Un habitant à 11 francs et un jour de prison, pour bruit et tapage nocturne.
- Un cabaretier à 10 francs, pour n'avoir pas inscrit le nom des voyageurs sur son registre.
- Neuf habitants à 1 franc chacun, pour défaut de balayage.
- Quatre habitants à 1 franc chacun, pour abandon de charrettes ou décombres non éclairés.
- Un habitant à 1 franc, pour avoir posé une tente en dehors des prescriptions municipales.
- Un cloutier à 15 fr. et trois jours de prison, pour bruit et tapage nocturne (récidive).
- Un voiturier à un franc, pour n'avoir pas porté son blé à la halle, et l'avoir vendu à un marchand.
- Un voiturier à 1 franc, pour défaut d'éclairage à sa jardinière.
- Deux femmes à 1 fr., pour diffamation et injures.

On nous écrit de Lanzés :

La moisson des blés est sur point de commencer dans notre cause. Ce végétal, qui promet une récolte abondante, avait paru se bien développer pendant les deux ou trois derniers mois. Il faisait concevoir les plus douces espérances à l'intrépide laboureur et donnait un aspect magnifique à notre contrée. Il nous est permis aujourd'hui de compter sur la réalisation des espérances conçues ; réalisations qui, espérons-le, contribuera à amener une modération sensible dans le prix de cette denrée.

La vigne est magnifique, belle comme on ne l'a jamais vue. Elle semble ne se ressentir aucunement de l'oïdium qui a sévi rigoureusement sur elle les années précédentes. La floraison du raisin a eu lieu complètement ; le temps lui a été assez favorable.

Non-seulement la vigne est robuste, mais elle a énormément de raisins, qui sont très-beaux et que rien encore ne paraît avoir fait souffrir. Tous les propriétaires de vignes croient à l'insuffisance de leur vaisselle vinaire. On s'adonne beaucoup ici à la culture de la vigne, elle est l'objet, cette année, de soins assidus. Le petit vin clair qui se fait dans le canton est exquis et vieillit. Malgré les apparences d'une année précoce et abondante, il se vend encore 50 francs la barrique (220 litres).

Au sujet du mauvais temps que nous avons eu à subir pendant plusieurs semaines, et qui s'est heureusement modifié hier, une feuille de Dieppe présente les observations suivantes :

On doit se rappeler que les terre-neuviens partant de France ont rencontré, cette année, des bancs de glace d'une longueur extraordinaire. — L'action solaire détermine le cours des vents. Le soleil échauffe une zone, l'air des zones moins échauffées se précipite vers la chaude. Ainsi au mois de mars, le midi de notre hémisphère recevant l'action du soleil, qui revient, nous avons nécessairement le vent du nord. Maintenant que la terre orientale de notre continent est sous une haute température, le vent souffle de l'ouest-sud-ouest, c'est-à-dire de l'Atlantique, la mer s'échauffant moins vite que la terre. — Or, c'est là, entre l'Amérique et l'Afrique, du 30<sup>e</sup> degré au 40<sup>e</sup> latitude nord, que la fonte des bancs de glace s'opère. Les vapeurs qui en sortent sont poussées de l'occident à l'orient par le courant d'air que l'orient attire, et notre rivage les reçoit, les voit tomber en averse. De là les dernières pluies, d'autant plus fréquentes que la fonte des glaces a été plus forte que dans une année ordinaire. — On doit remarquer que c'est de la région sud-ouest que nous venaient ces pluies. — Nous devons nous trouver très-heureux de ce que ces nués ne nous arrivaient pas chargées de grêle.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.**  
Séance du 22 juin 1862.

12 Versements dont 3 nouveaux	1,435 f »
4 Remboursements dont » pour solde	350 »

**TAXE DU PAIN. — 23 juin 1862.**  
1<sup>re</sup> qualité 37 c., 2<sup>e</sup> qualité 34 c., 3<sup>e</sup> qualité 32 c.

**TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.**  
Bœuf : 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup> ; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 05<sup>c</sup>.  
Taureau ou Vache : 1<sup>re</sup> catég., 95<sup>c</sup> ; 2<sup>e</sup> catég., 85<sup>c</sup>.  
Veau : 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 30<sup>c</sup> ; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 20<sup>c</sup>.  
Mouton : 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 25<sup>c</sup> ; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup>.  
Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

**Nouvelles Étrangères.**

**ITALIE.**  
On écrit de Rome, 21 juin.  
« M. de Lavalette n'est pas resté inactif auprès du cardinal Antonelli. Il a offert pour le Pape une indemnité annuelle de trois millions de francs payables par le Piémont et garantie par la France pour condition d'un arrangement. Le cardinal Antonelli n'a pas même voulu discuter cette proposition ; il l'a repoussée immédiatement, disant que la question romaine, n'est pas une question d'argent, qu'il s'agit d'un droit, d'un devoir et d'un principe, et qu'au reste le gouvernement pontifical préférerait le denier des pauvres à l'or des rois.  
« M. de Lavalette a fait une autre visite au cardinal pour exprimer des plaintes très-vives contre l'Adresse des évêques. Le cardinal a fait connaître à beaucoup de prélats sa réponse, qui est celle-ci : « De quoi vous étonnez-vous, Monsieur l'Ambassadeur ? Ne deviez-vous pas prévoir ce langage des évêques ? C'est le même qu'ils ont déjà tenu dans tant d'écrits publics et que vous connaissez, sans aucun doute, aussi bien que moi. »  
(Bayvet.)

**AUTRICHE.**  
Nous lisons dans la Gazette d'Augsbourg :  
« Les négociations relatives à une intervention de l'Autriche dans le Montenegro se poursuivent. En même temps la situation de la Serbie, forme l'objet de communications et de pourparlers très-actifs entre les cabinets des grandes puissances. On assure que l'Angleterre aurait proposé d'envoyer à Belgrade, un délégué extraordinaire, chargé d'étudier sur les lieux mêmes la situation de cette province. La Russie aurait protesté contre cette mesure. La France de son côté propose, dit-on, de réunir une conférence à Constantinople, et d'y délibérer en commun sur la solution de la question serbe. Ce qui paraît certain, c'est que l'Autriche et l'Angleterre marchent complètement

d'accord, et que les complications menaçantes dans l'Orient, ne font que cimenter la bonne entente entre les deux cabinets. Lord Blomfield a eu une longue conférence avec le comte de Rechberg. »

**CASSEL.**  
Le bulletin des lois de Hesse-Cassel, publie un décret de l'Electeur portant : que, en raison de la résolution de la Diète du 24 mai, la constitution du 5 janvier 1831, ainsi que les lois du 25 novembre 1831, concernant la légitimation des Etats ; du 5 avril 1849, concernant la composition et les élections de la chambre des députés, et enfin le règlement du 20 juillet 1848, ont été remis en vigueur. Les paragraphes : 60, de la constitution, concernant le serment constitutionnel des officiers ; 61, concernant la responsabilité des fonctionnaires publics qui ont violé la constitution, en outre, la loi du 26 octobre 1848, concernant le commandement militaire en chef, restent abrogés, en attendant qu'ils soient modifiés par la voie constitutionnelle. La constitution et la loi électorale de 1860 sont abrogées. Les lois provisoires du 4 septembre 1860 jusqu'au 13 avril 1862, de même que les ordonnances légales de 1852 à 1860 restent en vigueur, en attendant les changements qui y seront introduits par la voie constitutionnelle. Les mesures à prendre pour la convocation des Etats sont réservées.  
Contre-signé : Dehu, Rothfeller, Pfeiffer, Osterhausen, Stianberg.

**ÉTATS-UNIS.**  
On lit dans le Morning Herald  
Nous apprenons d'après des sources particulières, que les confédérés ont remporté de nouveaux succès dans la Virginie. Le général Jackson a deux fois battus les fédéraux, leur a fait perdre beaucoup de monde et pris beaucoup de leur matériel. On dit que l'armée du général Mac Clellan souffre beaucoup de la fièvre lente qui remplit les hôpitaux et retarde son action. Il n'est pas impossible que la maladie continuant à sévir, le force à attaquer immédiatement Richmond. L'armée du Potomac est actuellement campée sur un terrain marécageux, fréquemment inondé par le Chika homing. Elle a été renforcée par deux brigades de conscrits, et l'on attend impatiemment l'arrivée du général Mac Dowell avec vingt mille hommes. Sans lui il y a peu d'espoir de réussir dans l'attaque. Les confédérés font des préparatifs d'évacuation ou de défense, on a éloigné soigneusement les malades, les blessés, les vieillards et les enfants. Comme le fort Darling est, dit-on, inaccessible aux canonnières fédérales, l'opinion commune est que Richmond sera défendue jusqu'à la dernière extrémité contre l'armée de Mac Clellan.

Paris.  
26 juin.

Un peu avant dix heures du matin, l'Empereur, venant de Fontainebleau, descendait de wagon au débarcadère de Lyon. Sa Majesté est montée dans une calèche découverte à quatre chevaux, menés à la Daumont, et est arrivée aux Tuileries, vers dix heures.  
Au passage de Sa Majesté par la rue de Lyon, la place de La Bastille, les rues Saint-Antoine et de Rivoli, où la circulation est toujours très-active, Sa Majesté a été accueillie par des marques nombreuses et sympathiques de respect.

A onze heures, le conseil des ministres s'est réuni au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

On lit dans le Constitutionnel :  
« L'Empereur et l'Impératrice doivent quitter Fontainebleau, le 7 juillet, pour se rendre à Nevers, où Leurs Majestés passeront la nuit.  
« Le lendemain, Leurs Majestés, après un séjour de quelques heures à Riom, arriveront à Clermont pour dîner. Le 9, l'Empereur ira visiter l'emplacement de l'ancienne Gergovie ; le soir il y aura grand bal. Rien n'est négligé pour recevoir dignement Leurs Majestés.  
« Le 10, Leurs Majestés se rendront à Bourges, où un grand bal leur sera offert par la ville. Le lendemain, l'Empereur posera la première pierre des grands établissements militaires qui vont être construits à Bourges. L'Empereur partira ensuite pour Vichy et l'Impératrice pour Saint-Cloud. »

On prétend que des ordres viennent d'être envoyés dans les ports, afin de prescrire aux autorités maritimes de suspendre provisoirement les embarquements de troupes pour le Mexique.

On dit que M. le général de brigade de Berthier, qui commandait le 86<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne pendant la campagne d'Italie, où ce régiment s'est distingué d'une manière particulière, et qui commande actuellement à Paris une des brigades d'infanterie du premier corps d'armée, est désigné pour le commandement d'une des brigades de la nouvelle division qui doit prochainement s'embarquer pour le Mexique.

Un premier avisement est donné au journal le Progrès, de Lyon, dans la personne de MM. Chanoine, gérant de la feuille, et Beyssac, signataire de l'article.

On nous signale un ouvrage sur les Livres-Saints, publié par M. l'abbé David, originaire de Cahors ; nous le recommandons à nos lec-

teurs. Voici un article que lui a consacré le Courrier de Huy, n<sup>o</sup> du dimanche 1<sup>er</sup> juin 1862.

**BIBLIOGRAPHIE.**  
« Nous apprenons par les journaux de Paris que M<sup>me</sup> V. Ponsielgue-Rusand, libraire-éditeur, 27, rue Cassette, à Paris, a mis en vente, vendredi, 30 mai, l'ouvrage suivant : *Petites Etudes sur les Livres saints*, par M. l'abbé A. David, approuvées par Mgr. l'évêque de Liège.

« Nous savons que dans la pensée de l'auteur, ce modeste travail est destiné à faire connaître, aimer et pratiquer la parole de Dieu. Il n'est autre chose qu'une exposition simple et familière de la Bible, appelée, d'après l'avis de plusieurs prêtres très-versés dans les Ecritures, à produire d'heureux fruits de salut. Un ecclésiastique des plus éminents du clergé français a, le premier, pris lecture du manuscrit. Voici son jugement : « J'ai appris bien des choses en vous lisant, mon cher monsieur l'abbé ; en bien peu de mots, vous avez traité complètement la question. » Un religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, dont le savoir et l'éloquence sont dignement appréciés de tout le monde, a conseillé de livrer sans retard à la publicité les *Petites Etudes*, persuadé que leur lecture procurerait aux fidèles une instruction solide et nécessaire. Enfin, le professeur d'écriture sainte, au séminaire de Liège, docteur en théologie, chargé de les examiner, en a rendu à notre révérendissime évêque, Mgr. Théodore de Montpellier, un témoignage tel que ce savant et illustre prélat a daigné les revêtir de son approbation.

Cet ouvrage, qui a été écrit d'après le conseil de Mgr. Jacquemotte de glorieuse mémoire, sera, osons-nous l'espérer, béni de Dieu, et répandra parmi les gens du monde la science de nos *Livres saints*, en même temps qu'il instruira la jeunesse des écoles des vérités fondamentales de notre religion.

Puisse-t-il devenir classique ! Le prix minimum de 2 francs, auquel ce volume de près de 450 pages, a été fixé, le mettra dans les mains de toutes les classes de la société. M. l'abbé David appartient au clergé du doyenné de Huy, où il est aimé et estimé. Tout le monde voudra lire son ouvrage et lui donner une marque de sympathie. M. T. »

**BULLETIN COMMERCIAL.**

VINS ET SPIRITUEUX.

Les trois-six du Nord sont en forte hausse ; le disponible est à 69, 70 ; les trois-six du Languedoc, également en disponible, à 85 fr. l'hect., en entrepôt. On a coté le disponible à 72 fr., à Cette.

Les eaux-de-vie continuent à donner lieu à bien peu d'affaires ; les prix sont toujours sans variation. On est arrivé cependant à une telle limite de baisse que la moindre demande suffirait pour relever rapidement les cours. Il en est de même dans les pays de production qu'à l'Entrepôt ou à Bercy, les transactions sont à peu près nulles ; il ne se fait absolument rien pour l'exportation.

Les vins des deux dernières récoltes se placent assez lentement, malgré les concessions que l'on a faites. Les pluies qui sont tombées cette semaine ont cependant arrêté le mouvement de baisse qui se dessinait et que le retour du beau temps suffirait pour développer davantage.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

**CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE**

Emission de 340,000 Obligations.

Il est ouvert une souscription publique pour le placement de 340,000 Obligations de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée aux conditions ci après :  
Ces obligations produisent un intérêt annuel de 45 francs et sont remboursables à 500 francs par tirages annuels répartis sur la durée de la concession.  
La souscription sera ouverte le 20 juin 1862 et fermée le 30 juin 1862 à 4 heures du soir.  
Il sera versé en souscrivant, et par chaque obligation souscrite, une somme de 25 francs à titre de garantie.  
Si le capital souscrit dépasse le montant de l'émission, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle, sans que l'on puisse attribuer moins d'une obligation à chaque souscripteur.  
Cette proportion sera indiquée par un avis inséré au Moniteur.  
Les obligations sont émises à 301 fr. 25 c., jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1862.  
Les paiements auront lieu en trois termes, payables, savoir :  
Fr. 101 25<sup>c</sup> du 5 au 15 juillet. (Les 25 fr. versés à titre de garantie viendront en déduction de la somme à payer pour la libération de ce terme).  
100 » du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 1862.  
100 » du 15 au 25 janvier 1863.  
Ensemble 301<sup>fr</sup> 25<sup>c</sup>.

Les souscripteurs auront à toute époque la faculté de se libérer des termes non échus moyennant bonification d'intérêt à raison de 4 % l'an. Les obligations libérées par anticipation devront être intégralement. L'intérêt bonifié sera calculé du jour du versement au premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme. Le premier tirage d'obligations remboursables à 500 francs, aura lieu dans la dernière quinzaine de décembre 1862. Les numéros des titres définitifs délivrés en échange des certificats intégralement libérés participeront seuls au tirage.

En cas de retard de paiement, le débiteur sera passible des intérêts à raison de 5 % l'an à partir du premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme. Ces intérêts courent de plein droit et sans mise en demeure.

Un mois après l'échéance d'un terme en retard de versement, le solde même non échu deviendra intégralement exigible, et les obligations pourront être vendues aux risques du souscripteur par l'entremise d'un agent de change et sans mise en demeure.

à PARIS, rue Neuve-des-Mathurins, 44. — rue Laffitte, 17.  
On souscrit à LYON, rue Impériale, 33.  
à MARSEILLE, à la Gare.

Les personnes qui n'habitent pas les trois villes où les bureaux de souscription sont ouverts, peuvent s'adresser par correspondance au secrétaire général, 44, rue Neuve-des-Mathurins. Chaque lettre de souscription devra être accompagnée d'une remise en billets de banque ou mandats sur la Banque de France, à raison de 25 francs par chaque obligation souscrite. Les accusés de réception adressés aux souscripteurs leur tiendront lieu de récépissé.

Le secrétaire général, G. RÉAL.

On lit dans les grands journaux de Paris :  
« Sa Majesté l'Impératrice vient d'honorer par d'importants achats en riches robes foulard de l'Inde la Compagnie des Indes, rue Grenelle Saint-

» Germain, 42. » On trouve dans ces magasins un immense choix de riches robes en foulard de l'Inde, fleurite Pompadour, uni, milleraies, et tous autres genres, à 17 fr., 25 fr., 28 fr., 35 fr., 38 fr., 45 fr., 58 fr. et 65 fr. la robe extra. — Envoi marchandises et échantillons en province franco.

**Le docteur Fabry en 1624,**

à M. le baron de Lenthac, seigneur de Miers Grioul, Lamothe et autres lieux.

L'admirable vertu des eaux et fontaines nouvellement découvertes au pays de Quercy, au lieu de Miers, proche de Gramat, employées également en bains et en breuvage, l'utilité et commodité de ces dites fontaines, sont tellement nécessaires qu'il n'y a aucun genre de maladie qui ne trouve dans icelles soulagement ou parfaite guérison. Je dirai en peu de mots ce que j'ai appris depuis que je les ai pratiquées : Ces eaux opèrent en évacuant les causes de la maladie aux uns par la voie des urines, principalement si la matière se trouve dans les reins, voies urinaires ou dans la vessie; aux autres par la voie des intestins, si les humeurs résident au Mésentère, au foie, à la rate, etc., bien que toujours certaines portions d'icelles prennent la route urinaire, de manière que la faculté de ces eaux est de dédarrasser le corps de toute superfluité, d'évincer les sérosités, les bouffissemens hydropiques. Elles nettoient l'estomac de toutes impuretés et à raison de leur qualité obsessive, elles guérissent les vieux ulcères, le prurit, la rougeie, les purulentes invétérées... avant été auparavant traitées par la méthode ordinaire, comme nous avons vu en des personnes que l'honneur nous défend de nommer et par la faculté attenante et incisive provoquant les mois... en ouvrant les veines qui aboutissent... Par même moyen emportent les pâles couleurs et donnent l'appétit.

Je ramènerai ici un exemple du révérend père Désiré, de la Compagnie de Jésus, lequel était tra-

vailé de douleurs nephotiques à cause de la pierre; ayant parcouru les plus excellentes fontaines minérales sans fruit, trouva dans l'usage des eaux de Miers un merveilleux soulagement où il rendit quantité de sable et trois petites pierres. — J'en dirai un autre d'un paysan de la baronnie de Gramat, nommé Peyrouthy, lequel affligé depuis dix ans de mêmes douleurs nephotiques était sur le point de se faire couper par un opérateur, mais il fut tout guéri par les EAUX DE MIERS, après avoir rendu quantité de sable et de petites pierres. — Outre un grand nombre d'autres, je rappellerai pour conclusion l'exemple d'un frère, recteur de Miers, lequel fut saisi et tellement travaillé de douleurs coliques qu'elles le tenaient sans dormir deux ou trois jours et ne manquait pas de revenir de mois en mois.

Le docteur Fabry en 1624. (Vol. in 8°. Bibliothèque Impériale.)

**MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1<sup>re</sup> QUINZAINE DE JUIN.**

	Pectolitre.	le quintal métrique.
Froment.....	25 <sup>f</sup> 03	31 <sup>f</sup> 19
Méteil.....	19 43	26 33
Seigle.....	17 44	24 16
Orge.....	17 »	28 33
Sarrazin.....	19 05	31 97
Maïs.....	16 57	23 70
Avoine.....	10 01	23 24
Haricots.....	23 56	29 97

**PAIN (prix moyen).**

1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>f</sup> 40; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>f</sup> 36; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>f</sup> 32.

**VIANDE (prix moyen).**

Bœuf 1<sup>f</sup> 05; Vache 1<sup>f</sup> 66; Veau 1<sup>f</sup> 21; Mouton, 1<sup>f</sup> 17 c. Porc, 1<sup>f</sup> 28.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYOU.

**Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1<sup>re</sup> quinzaine de juin.**

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	28	28	373 k.	0 <sup>f</sup> 65
Veaux.....	109	109	86 k.	0 <sup>f</sup> 73
Moutons.....	285	285	35 k.	0 <sup>f</sup> 54
Porcs.....	6	6	134 k.	1 <sup>f</sup> 06

**BULLETIN FINANCIER.**

**BOURSE DE PARIS.**

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	68 20	»	»	» 15
3 pour 150 (nouveau).....	68 35	»	»	» 05
4 1/2 pour 100.....	96 55	»	»	» 05
Banque de France.....	»	»	»	»

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	68 20	»	»	»
3 pour 100 (nouveau).....	68 20	»	»	» 45
4 1/2 pour 100.....	96 50	»	»	» 05

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	68 40	»	»	» 20
3 pour 100 (nouveau).....	»	»	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 55	»	»	» 05

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

**Naissances.**  
25 juin. Germain (Etienne).  
26 — Lacoste (Autoine).  
**Décès.**  
26 juin. Brunet (Antoine), vigneron, 70 ans.  
27 — Alazard (Marie), sans profession, 45 ans.  
27 — Picassou (Antoine), employé des postes, 67 ans.  
27 — Couly (Jenny-Jeanne), 43 mois 6 jours.

**ENTREPRISE RAMOND, BRUSIDOU ET C<sup>o</sup>.**

**Nouveau Service**

**DE CAHORS A TOULOUSE**

Départ de Cahors pour Toulouse 10 heures du soir.

et retour.

Départ de Toulouse pour Cahors 6 heures du matin.

Bureau : à Cahors, sur les Fossés, chez M. DUMEAU, marchand chapelier.

**TACHES ET BOUTONS AU VISAGE**

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosité, — préserve des piqûres d'insectes ou en neutralise le venin, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDES et C<sup>o</sup>, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

**Une Semaine A LONDRES.**

**VOYAGES DE LUXE ET DE COMMERCE.**

S'adresser passage Mirès, 5, Paris, à l'agence Franco-Anglaise. Envoi franco du Prospectus.

**A VENDRE**

Tilburys d'occasion à deux roues, Jardinières, Voitures à quatre roues en tout genre, neuves et d'occasion, à de très bons prix.

S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, à Cahors.

**LIBRAIRIE UNIVERSELLE J.-U. CALMETTE**  
rue de la Liberté  
**A CAHORS**

**Histoire générale du Languedoc**, avec notes et pièces justificatives, par don Claude de Vic, et don Vaissette de la congrégation de St-Maur commettée et continuée jusqu'en 1830, par M. Alex. du Mége, éd. enrichie de planches, 10 volumes grand in-8° Jesus. . . . . 80 »  
L'ouvrage sera publié ainsi en 80 livraisons à 1 fr. — La souscription est ouverte, le 1<sup>er</sup> volume est sous presse.

**L'universel**, Illustrations contemporaines, 16 pages in-f°, dont 8 de gravures, paraît une fois par semaine 15 fr. pour un an, 8 fr. pour 6 mois.

**Dictionnaire de la langue française**, par M. de Poitevin, 2 vol. in-4°, 40 fr. ou 40 cahiers à 1 fr. L'ouvrage est en vente.

**Le Junius, chronique des deux mondes**, paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, abon. 10 fr. la livraison. . . . . 1 fr.

**Le monde judiciaire**, revue mensuelle 1861-1862, paraît le 5 de chaque mois, abonnement un an . . . . . 10 fr. la livraison. . . . . 1 fr.

**Histoire du Gouvernement parlementaire en France**, par Duverger de Hauranne tome V. . . . . 7 fr. 50 c.

**Michélet, histoire de France**, tome 14, 5 fr. 50 c.

**Catalogue des gentilshommes d'Armagnac et du Quercy** qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789, par Delaroque et Barthélemi, in-8° 1 fr. 10

**L'Etat romain depuis 1815**, avec notes et documents, par C. Farini 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

**L'esprit des Bêtes**, Zoologie passionnelle, (manuscrites de France), par Toussenet, 4 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

**Les misérables** (complet) 10 vol. in-8° 60 »

**La trêve de Dieu**, souvenir d'un dimanche d'été, par J. t. de S.-Germain, 1 vol. 1 fr.

**Les trois paniques**, Episodes de l'histoire contemporaine, par Richard Coldem, 1 vol. in-8°. . . . . 3 »

**Mémoires de Guizot**, tome 5e, . . . . . 7 fr. 50.

**A LA VILLE DE CAHORS**

**SABRIÉ**

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6. a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

**AVIS**

Le sieur MANUEL, fils, marchand de chevaux, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle de son arrivée à Cahors, pour la foire prochaine, avec un bel assortiment de chevaux. Ses écuries sont situées au clos des Augustins (ancienne remise Pujol). Il séjournera plusieurs jours.

**A VENDRE**

A CAUSE DU DÉCÈS DU PROPRIÉTAIRE. **Une Battense à vapeur** (système Lotz) de la force de quatre chevaux. S'adresser à M. VALAT, serrurier, à Labastide-Murat.

**Morto-Insecto**

Pour détruire instantanément les PUCES, PUNAISES, FOURMIS, CHENILLES et tous autres insectes. Emploi facile et peu coûteux. Prix du flacon, 50 cent. — Dépôt, rue de Rivoli, 68, chez R. JULIEN, et dans les premières Maisons de Pharmacies, Drogueries et Epiceries du département. — Se défier des contrefaçons et imitations. On expédie en France et l'Étranger.

**CHANGEMENT**

**DE DOMICILE.**

ALCHIÉ, marchand chapelier, rue de la Mairie à Cahors, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, son magasin sera transféré dans la même rue, maison Carriol, en face M. Vinel, pharmacien. Comme toujours, on trouvera chez lui un assortiment des plus complets de Chapeaux soie, feutre, castor, nouveauté-drap, paille, en tout genre, pour homme, et fantaisie, haute-nouveauté, pour enfant. Le sieur ALCHIÉ profite de cette circonstance pour prévenir sa nom-

breuse Clientèle qu'il vient de faire l'acquisition du *Conformateur*, nouveau modèle, qui lui permet de prendre mesure à la personne ayant la tête la plus difforme dans l'espace de quelques secondes, et se charge de faire fabriquer tout genre de chapeaux, sur mesure, sans augmentation de prix. Il ose espérer qu'on voudra bien lui continuer la confiance dont il a joui jusqu'à ce jour. Il fera, du reste, tous ses efforts pour la mériter de plus en plus.

**RÉMY, aîné, Tapissier,**

**GALERIE FONTENILLE, A CAHORS.**

A l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera dans son magasin, à des prix réduits, une grande quantité de Papiers peints de la plus haute nouveauté. — On pourra choisir dans les prix de 40, 45, 50 et 60 cent., en colori; — de 70, 75 et 80 cent. en satin et mat; — de 3 fr. à 3 fr. 50 cent., des paysages de Chine, vues et autres d'un mètre de large. — Le sieur Rémy tient toujours les articles meubles, passementeries, dorures, descentes de lit, étoffes pour meubles, et un grand choix de chaises vernies, paille osier et autres; à 4 fr. 50 c. et 7 fr. Voltaires à 30 francs.

Le propriétaire-gérant, A. LAYOU.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénélon.

**HABILLEMENTS TOUS FAITS**

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.